

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 188

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 20

Supprimer le dernier alinéa du 6° du II de l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la mention d'un décret, qui n'est pas nécessaire pour l'application des dispositions relatives au financement de la caisse de sécurité sociale de Mayotte.